

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04233

Numéro SIREN : 402 889 794

Nom ou dénomination : Nexia S&A

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2024 sous le numéro de dépôt 57966

Extrait du procès-verbal des décisions du Président

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 8 mars,
Au siège social de la Société,

Le soussigné :

Monsieur Olivier Lelong, né le 3 février 1961 à Paris (75), demeurant 27, rue Cardinet – 75017 Paris, agissant en sa qualité de Président de la Société (le « **Président** »)

A pris sur délégation des associés de la Société en date du 26 janvier 2024, les décisions suivantes :

- Mise en œuvre de la délégation de compétence consentie par Décisions Unanimes des Associés du 26 janvier 2024 dans sa 1^{ère} décision et décision d'augmentation du capital social par émission de 208.339 actions nouvelles ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

Première décision

Il est rappelé que par Décisions Unanimes des Associés en date du 26 janvier 2024, les associés ont, aux termes de la première décision, délégué au Président, la compétence, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de UN MILLION SIX CENT QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENT TRENTE DEUX EUROS (1.641.832 €) par l'émission d'un nombre maximum de 1.641.832 actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit du FCPE NEXIA S&A.

Le Président,

Après avoir pris acte de la libération intégrale du capital,

Décide de faire usage de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 1^{ère} décision des Décisions Unanimes des Associés en date du 26 janvier 2024,

Décide d'émettre 208.339 actions ordinaires nouvelles à un prix de 1,207 euros chacune, prime d'émission incluse, au profit du FCPE NEXIA S&A.

Décide de fixer ainsi qu'il suit, dans le respect des dispositions de la 1^{ère} décision des Décisions Unanimes des Associés en date du 26 janvier 2024, les autres modalités et caractéristiques d'émission :

- Modalités de souscription :
 - **Prix de souscription** : chaque action sera émise au prix de 1,207 euros par action, prime d'émission incluse.
 - **Période de souscription** : la souscription sera ouverte à compter de ce jour jusqu'au 22 mars 2024. La souscription sera close par anticipation dès que toutes les actions auront été souscrites dans les conditions prévues dans la présente décision.

- **Exercice du droit de souscription** : l'exercice du droit de souscription des actions sera constaté par la remise d'un bulletin de souscription qui devra être retourné à la Société avant l'expiration du délai ci-dessus fixé accompagné du versement des montants correspondants.

Versement des souscriptions : Le prix d'émission sera payé en totalité à la souscription, soit par versement en espèces, soit par compensation avec des créances liquides, certaines et exigibles sur la Société.

(...)

Le montant de la prime d'émission sera inscrit à un compte spécial de réserves « Prime d'émission », sur lequel porteront les droits de tous les associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

- **Caractéristiques des actions :**

- **Forme** : les actions seront créées exclusivement sous la forme nominative ; elles feront l'objet d'une inscription en compte.
- **Jouissance** : les actions porteront jouissance à compter de la date d'émission, et seront librement négociables, dès leur souscription, dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Deuxième décision

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président.



**Le Président
Olivier Lelong**